

Charte Achats Responsables

Internal property of Plastivaloire

Confidentiality level: Public

Préambule

Le Groupe Plastivaloire considère la collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement comme cruciale pour son succès, opérant en tant qu'équipe intégrée avec ses fournisseurs. La sélection des fournisseurs est basée sur la qualité du produit, la compétitivité, et le respect des principes sociaux, éthiques, et environnementaux.

En collaborant avec le Groupe Plastivaloire, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces lignes directrices pour établir une relation commerciale durable.

Le Groupe Plastivaloire s'aligne sur les objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030, s'engageant envers une économie décarbonée et mobilisant les talents et les ressources à travers ses produits, usines et installations. La société aborde activement les préoccupations environnementales et attend le soutien de ses fournisseurs tout au long du cycle de vie d'un produit, ainsi que des propositions innovantes.

Les équipes de Plastivaloire prennent en compte les critères et les exigences ci-dessous dans le processus de sélection des fournisseurs.

Signalement des non-conformités au Groupe Plastivaloire

Les Fournisseurs du Groupe Plastivaloire ainsi que les collaborateurs du service achats Plastivaloire doivent signaler tout non-respect de ces directives.

La meilleure façon de procéder est d'envoyer un email à ethics@plastivaloire.com

Identification des risques RSE de la supply chain

Cartographie et évaluation des risques RSE :

Une cartographie est réalisée pour identifier les pays et les catégories d'achats les plus exposés à des risques RSE. Cette cartographie, basée sur une grille couvrant les aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance, permet de prioriser les évaluations de fournisseurs, et aussi d'identifier si des actions complémentaires de remédiation des risques sont nécessaires. Elle est révisée périodiquement (annuellement).

Evaluation de la performance RSE des fournisseurs

Les principaux fournisseurs sont évalués par une société tierce (à ce jour par EcoVadis), selon une méthodologie qui inclut les enjeux environnementaux, les droits humains et l'éthique des affaires. Si le rating du fournisseur n'est pas au niveau attendu par le Groupe, le fournisseur est sollicité pour mettre en place des actions correctives.

A défaut d'une évaluation par la tierce partie désignée, une grille d'auto-évaluation peut être renseignée directement par le fournisseur.

A défaut de grille d'auto-évaluation complétée par le fournisseur, le Groupe se laisse la possibilité d'évaluer la performance RSE à travers les rapports publiés par le fournisseur et/ou les certifications en vigueur.

Intégration des enjeux RSE dans la démarche achats

De nombreuses démarches, sont mises en place pour développer la pratique d'achats responsables, et contribuer aux engagements du Groupe sur le développement durable :

Appel d'offre

Les appels d'offre mentionnent systématiquement que Plastivoire tiendra compte des critères RSE dans le choix final du fournisseur.

Il est également systématiquement demandé aux fournisseurs :

- le pays de fabrication prévu
- le facteur d'émission (kCO₂e) de la fourniture
- le poids estimé de la fourniture (g)

En l'absence de facteur d'émission, les acheteurs utilisent une base de données interne, constamment enrichie par les données déjà collectées et/ou issue de l'application Gabi®, pour compléter notre système interne de calcul du facteur d'émission de nos produits. Le transport est pris en compte dans le calcul final du facteur d'émission.

Sélection du fournisseur

Lors de l'instance Sourcing Committee dont le but est le choix final du fournisseur, l'adéquation de l'offre aux enjeux RSE est prise en compte.

Cela intègre notamment les critères ci-dessous :

- Facteur d'émissions de CO₂ et changement climatique
- Economie circulaire et ressources naturelles
- Droits humains et éthique

Les fournisseurs ayant expressément refusé notre Code de Conduite Fournisseur à l'issue du processus de sélection sont exclus de la sélection et cela leur est notifié.

Code de conduite fournisseur

Ce code, transmis à minima, à tous les fournisseurs « consultables » du panel, précise les engagements auxquels ils doivent adhérer.

Ce document est également mentionné dans les contrats signés par nos fournisseurs.

Contrat d'achats

Les contrats d'achats signés par nos fournisseurs stipulent la pleine adhésion aux principes de notre Code de Conduite Fournisseur.

Formation et objectifs personnels

Le personnel du service achats fait l'objet de formation continue sur les pratiques d'achats responsables. Un programme de formation existe, notamment basé sur les modules d'e-learning d'ECOVALIDIS.

Les membres du service achats ayant un impact direct sur la sélection des fournisseurs et l'évaluation de la performance RSE se voient fixer des objectifs en lien avec cette charte lors de leur entretien annuel d'évaluation.

Tableau de bord RSE

Pour mesurer les progrès réalisés et l'adéquation de notre démarche avec nos objectifs, un tableau de bord RSE a été mis en place au sein du service achats.

Les indicateurs suivis sont :

- Taux de fournisseurs achats directs ayant reçu le Code de Conduite Fournisseur. Cible 2025 : 60%.
- Pourcentage de la valeur d'achats directs couvert par des fournisseurs ayant reçu le Code de Conduite Fournisseur. Cible 2025 : 80%
- Taux de fournisseurs achats directs représentant 80 % de la valeur d'achats ayant été évalués sur leur performance RSE (fournisseurs ayant un rating Ecovadis, grille d'auto-évaluation complétée, disponibilité rapport RSE, certification ISO 14001 & 50001... ..). Cible 2025 : 85%.
- Taux de fournisseurs achats directs ayant un statut « consultable » avec contrat d'achats signé et contenant des clauses sur les exigences RSE. Cible 2025 : 10%.
- Taux de fournisseurs ciblés (= audités) ayant fait l'objet d'un audit RSE sur site. Cible 2025 : 80%.
- Taux d'acheteurs et qualificateurs fournisseurs ayant reçu une formation « achats responsables ». Cible 2025 : 100%.
- Taux d'acheteurs ayant reçu des objectifs RSE durant leur évaluation annuelle. Cible 2025 : 100%.
- Nombre de fournisseurs achats directs ayant nécessité une enquête approfondie concernant les minerais du conflit.
- Taux de fournisseurs nomenclaturés à risque (Haut et Moyen et hors client/fourn) couverts par un processus de diligence raisonnable concernant la sécurité de l'information (signature d'un contrat de confidentialité). Cible 2025 : 35%
- Taux de fournisseurs ciblés ayant transmis leur CRMT - le cas échéant. Cible 2025 : 100%.

Adhésion aux initiatives externes

Le Groupe Plastivaloire s'engage à respecter les 10 engagements de la démarche d'adhésion à la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) et se fixe pour objectif d'avoir finalisé le processus d'adhésion avant Février 2026.

Cette charte comprend 10 engagements :

1. *Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs*
2. *Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives*
3. *Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs*
4. *Impliquer les organisations signataires dans leur filière*
5. *Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie*
6. *Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale*
7. *Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation*
8. *Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats*
9. *Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs*
10. *Une fonction de médiateur "relations fournisseurs", chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise*

Contribution au projet Blue Planet Blue Project (B2P)

Le Groupe a lancé en 2022 le projet B2P, qui matérialise les engagements de Plastivaloire en matière de RSE. Le Service Achats participe directement à la réussite de ce projet à travers les objectifs ci-dessous :

- Promotion et augmentation de l'utilisation de matières plastiques durables
 - o Objectif 2024-2025 : 15%
 - o Objectif 2029-2030 : 30%
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre « scope 3* »
 - o Objectif 2039-2040 : - 50% en comparaison de 2024-2025

* Intensité carbone scope 3 = Empreinte carbone scope 3 (t CO2 e) / Ventes (K€ sans outillages) x 100